

**ACCOMPAGNER LES FORMATIONS PREPARANT A DES METIERS EMERGENTS**

Dossier de subvention sur la phase d’ingénierie

**ORGANISME PORTEUR DU PROJET**

**Dénomination de la structure :**

**Adresse :**

**Code postal : Ville :**

**N° Siren de la structure :**

**N° d’identification DREETS :**

**Représentant légal autorisé à engager le projet:**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél : Adresse électronique :

**Responsable technique du projet** (*s’il diffère du représentant légal)*

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél : Adresse électronique :

**IDENTIFICATION DE LA FORMATION ENVISAGEE**

**Intitulé de la formation :**

**Niveau de diplôme :**

**Lieu de la formation**

Adresse

Code postal : Ville :

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description du projet :**

*CONTEXTE DU PROJET*

*Il convient de motiver le projet au regard de l’environnement économique, des besoins exprimés sur la formation envisagée.*

**Avis de la ou des branches professionnelles concernées par le présent projet :**

**Calendrier prévisionnel :**

Durée de la phase d’ingénierie :

Date de début et de fin de la phase d’ingénierie :

**DEROULEMENT PREVISIONNEL DU PROJET**

**Caractéristiques des étapes du projet** : Principales étapes, méthodologies et contenus….

**Pour chaque étape, précisez :**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Etapes | Nombre de jours | Intervenants (1) (2) | | Calendrier de réalisation prévisionnel | Résultats attendus |
| Noms | Fonctions |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

(1) Pour chaque intervenant interne ou externe, précisez sa qualité, son statut et son domaine de compétence et le cas échéant ses expériences antérieures

(2) En cas d’appel à un consultant externe, il convient de joindre sa proposition d’intervention accompagné du devis correspondant.

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Dépenses** | | **Recettes** | | |
| **Postes de dépenses** [A regrouper par type de dépenses] | **Montant TTC** | **Financeurs** | **Montant** | **%** |
|  |  | Région Bretagne |  |  |
|  |  | OPCO 1 : |  |  |  |  |
|  |  | OPCO 2 : |  |  |
|  |  | OPCO 3 |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  | Fonds propres |  |  |
| **Total des dépenses** | **0,00 €** | **Total des recettes** | **0,00 €** |  |

**Je soussigné, , en qualité de représentant légal de ayant qualité pour l’engager juridiquement, sollicite une subvention régionale pour le montant indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour la réalisation du projet précité.**

Je certifie l’exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

Date de la demande de subvention : Cachet de l’organisme porteur du projet:

Nom et signature du représentant légal :

**Documents à fournir**

* Le présent dossier complété et signé
* Les statuts de l’organisme gestionnaire du CFA (si modification depuis dernière transmission au Service de l’Apprentissage et des formations sanitaires et sociales)
* La déclaration d’activité de la formation par apprentissage (si n’a pas été encore transmise au Service de l’Apprentissage et des formations sanitaires et sociales)
* Les statuts du CFA (si modification depuis dernière transmission au Service de l’Apprentissage et des formations sanitaires et sociales)
* Une présentation détaillée du CFA
* Relevé d'Identité Bancaire (si modification depuis dernière transmission au Service de l’Apprentissage et des formations sanitaires et sociales)
* Devis et/ou factures liés au projet

Ce document constitue à minima les informations dont souhaite disposer la Région Bretagne pour l’instruction de la demande.

Chaque porteur de projet peut y adjoindre toute pièce complémentaire qu’il jugera pertinente pour en permettre l’instruction.

De même la Région pourra solliciter toute pièce complémentaire qu’elle jugera utile.

**Dépôt de votre demande de subvention**

Envoyer votre dossier de demande de subvention complété par :

* courrier électronique à l’adresse suivante : foncapp@bretagne.bzh

**ou par**

* courrier postal à l’adresse suivante :

REGION BRETAGNE

**Direction de l'emploi et de la formation tout au long de la vie**

Service de l’apprentissage et des formations sanitaires et sociales

283, avenue du Général Patton

CS 21101

35711 RENNES CEDEX 7

**Règlement d’intervention**

**Objectif**

Il s’agit de favoriser le développement de l’offre de formation bretonne en apprentissage.

* La Région soutient le lancement de formations préparant à des métiers émergents relevant des filières qu’elle a qualifiées de stratégiques à savoir les métiers des secteurs de l’industrie, de la mer, du numérique, de la transition écologique et du sanitaire & social.

Le projet du bénéficiaire pourra être accompagné sur :

* sa phase d’ingénierie (études, conception des actions et dispositifs pédagogiques),

Et/ou

* sa phase de démarrage de la formation (accompagnement possible sur les deux premières années d’exercice de la formation).
* La Région intervient aussi pour aider au maintien de formations existantes préparant à des métiers rares dont la Région entend préserver les compétences sur son territoire.

**Bénéficiaires**

Les bénéficiaires sont les organismes ayant une activité de formation par la voie de l’apprentissage dispensée en Bretagne.

Le bénéficiaire doit avoir déclaré son activité de formation en apprentissage auprès de la DREETS.

**Participation régionale**

La Région portera également une attention particulière aux projets sous l’angle d’axes considérés comme stratégiques que sont l’aménagement du territoire et la qualité des formations.

Le montant de la participation régionale est déterminé dans la limite des crédits disponibles et en fonction du nombre de demandes éligibles.

Ce financement a un caractère limité dans le temps et n’a pas vocation à être renouvelé. Au-delà de la phase d’amorçage et de mise en place de la formation, le porteur du projet devra présenter les moyens de la pérenniser.

La participation régionale s’élève au maximum à 70% des dépenses d’ingénierie de la formation (études, conception des actions et des dispositifs de formation) et est plafonnée à 20 000 €.

Pour la phase de démarrage de la formation, la Région intervient pour son financement pour un montant maximum de 20 000 € sur la 1ère année d’exercice et pour 10 000 € maximum sur l’année suivante.

Pour le maintien d’une formation existante préparant à un métier rare, la Région soutient à hauteur de 20 000 €maximum pour une année de formation possiblement renouvelable sur les deux années de formations suivantes.

**Dossier de demande**

Le dossier de demande de subvention devra inclure :

* Pièces communes à toute demande :
* L’identité du porteur du projet (N°SIRET, nom de l’organisme, nom et fonction du responsable, statuts actualisés, adresse de l’établissement, téléphone, e-mail, site internet, RIB du porteur du projet),
* La déclaration d’activité apprentissage auprès de la DREETS,
* Une présentation détaillée de la structure de formation,
* Une description de l’activité de formation en apprentissage concernée par la demande.
* Pour l’étude d’ingénierie :
* Une note descriptive du projet comprenant, entre autres, son coût prévisionnel, le plan de financement validé, son planning prévisionnel.
* Pour la phase de démarrage de la formation :
  + Le budget prévisionnel de la formation,
  + Une présentation des actions à mettre en œuvre pour pérenniser et viabiliser la formation.
* Pour le maintien d’une formation préparant à un métier rare:
* Le dernier bilan financier de la formation,
  + Le budget prévisionnel de la formation,
  + Une présentation des actions à mettre en œuvre pour pérenniser et viabiliser la formation.

La Région se réserve le droit de solliciter toute pièce complémentaire qu’elle jugera utile.

**Modalité de versement de la subvention**

* Acompte de 70% à la signature de la convention de subvention par les deux parties
* Solde de 30% à réception :
* pour la phase d’ingénierie du rapport d’étude ainsi que ses conclusions/résultats validés et facturés par le prestataire externe. Pour une étude réalisée en interne, le bénéficiaire devra fournir un état financier récapitulatif de l’étude (frais de fonctionnement et de personnel) visé par un représentant habilité de la structure porteuse du projet.
* Pour la phase de démarrage d’un bilan d’activité et financier visé par un représentant habilité de la structure porteuse du projet.
* Pour le maintien d’une formation préparant à un métier rare d’un bilan d’activité et financier visé par un représentant habilité de la structure porteuse du projet.